



FF018 VIP

Durée : 52 jours / 364 heures
Prix : sur devis / Non assujetti à la TVA

***CERTIFICATIONS INCLUSES DANS LE TARIF + 1 SEMAINE DEDIEE AU TERRAIN**

FORMATION VIP



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation :

- Vous serez capable de répondre aux nouvelles exigences en matière de certification pour les modules : DPE-AMIANTE-PLOMB-ELEC-GAZ-TERMITE.
- Vous serez en mesure de répondre aux prérequis exigés par les organismes certificateurs pour l'inscription à la certification.
- Vous serez capable d'établir un Dossier de Diagnostic Technique conforme à la réglementation à partir d'un cas pratique et d'utiliser un logiciel DPE Validé par l'ADEME, ainsi que de présenter devant un Jury la méthodologie de réalisation de chacun des 6 domaines dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de sécurité. En vue de l'obtention du BAC+2 (niveau 5).
- Vous serez capable d'exercer la profession de diagnostiqueur immobilier à condition d'avoir été certifié.
- Vous allierez théorie et pratique grâce à notre module TERRAIN

PRÉ REQUIS

Niveau IV ou expérience personnelle dans le bâtiment.

CFDI Centre de Formation Diagnostiqueur Immobilier
Sarl au capital de 1000 €
Tel : 06.37.58.18.51
Email : Contact@cfdi-formation.fr
Site : www.cfdi-formation.fr



LES APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Sens de la relation client
- Sens de l'organisation
- Réactivité
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Aisance relationnelle
- Sens du service

LE PUBLIC

Personnes en reconversion avec ou sans les prérequis bâtiments.

LE MÉTIER

Le diagnostiqueur immobilier réalise un état des lieux relatif à la situation sanitaire et sécuritaire d'un logement. Cette profession est d'utilité publique, puisque le diagnostiqueur immobilier est aujourd'hui incontournable lors de la quasi-totalité des transactions immobilières (vente et location).

LE SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'organismes de contrôle, bureaux d'études, cabinets d'architectes, en contact avec différents intervenants (particuliers, entreprises, clients, notaires,...).

Elle varie selon le type de bâtiment (industriel, tertiaire, logements collectifs, logements individuels...).

LE COFINANCEMENT

Selon le dispositif de financement.



PROGRAMME FORMATION

- MODULE DE PRÉSENTATION : 1 JOUR / 7 HEURES
- CONNAISSANCES BÂTIMENT : 2 JOURS / 14 HEURES
- LOI CARREZ/BOUTIN : 1 JOUR / 7 HEURES
- DPE SANS MENTION : 5 JOURS / 35 HEURES
- TERMITES : 3 JOURS / 21 HEURES
- CREP (PLOMB) : 3 JOURS / 21 HEURES
- GAZ : 5 JOURS / 35 HEURES
- ÉLECTRICITÉ : 5 JOURS / 35 HEURES
- AMIANTE SANS MENTION : 5 JOURS / 35 HEURES
- REVISION + JURY : 13 JOURS / 91 HEURES
- MISE EN SITUATION / PRATIQUE SUR DES BIENS AVEC UTILISATION DE MATÉRIEL : 4 JOURS / 28 HEURES

LES SUPPORTS DE FORMATION

- ACCÈS PLATEFORME PÉDAGOGIQUE
- SUPPORTS PÉDAGOGIQUES COULEUR
- COURS SUR VIDÉO PROJECTEUR
- ANNEXES RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES, QCM, ÉTUDE DE CAS, NORMES, VIDÉOS ET PHOTOTHÈQUES

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Supports Cours illustrés
- QCM / ÉTUDES DE CAS / CERTIFICATIONS BLANCHES OU CAS FIN DE MODULE
- Plateforme visites virtuelles

DÉLAI D'ACCÈS

MERCI DE CONSULTER NOTRE PLANNING SUR LE SITE : www.cfdi-formation.fr

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Chaque situation de handicap sera étudiée au cas par cas. Merci de vous rapprocher de CFDI.



SANCTION FIN DE FORMATION / MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Attestation de suivi de formation : Tests effectués en fin de module ; questionnaires à choix multiples ; mises en situation théoriques et pratiques à l'aide de scénario réalistes.
- Passage de certifications de personnes / Vous serez soumis à une épreuve théorique et pratique pour chaque module, une note de 12/20 vous sera demandée.
- Passage certification professionnelle / Passage jury n° [37527](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37527/) « Diagnostiqueur Immobilier »
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37527/>
 - (Certificateur : UPN'PRO)

MOYENS D'ENCADREMENT

Vis-à-vis du stagiaire :

- Livret d'accueil
- Accès à la plateforme
- Évaluation en fin de formation avec la possibilité d'informer sur les écarts et les difficultés rencontrées

Vis-à-vis des formateurs :

- Point à chaque fin de module : évolution des compétences d'apprentissage du participant
- Évaluation en fin de formation, débriefing sur l'acart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés dans un but d'évolution continue et débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire

Vis-à-vis de l'équipe pédagogique :

- Une équipe pédagogique et administrative à votre écoute
- Les intervenants choisis pour collaborer à cette action sont tous des pédagogues reconnus et forts d'une solide expérience professionnelle des divers thèmes abordés durant la formation

MODALITÉS DE SUIVI

- Attestation assiduité signée chaque demi-journée
- Mise en place d'un livret de suivi



LE LIEU DE LA FORMATION

- En présentiel : Emraude 2, 61 Rue Camille Pelletan 33150 Cenon
- Pour la FOAD : à l'adresse du bénéficiaire
- Pour la SS4 Sécurité Amiante 28h00 en FOAD et 07h00 sur une plateforme technique en présentiel
- Pour l'immersion terrain : En région Aquitaine auprès d'un professionnel sélectionné par CFDI

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS

Monsieur AMBLARD Bernard - Responsable formation : 06 37 58 18 51 / contact@cfdi-formation.fr



Contenu de la formation CREP

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.
- L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures.
- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé ; propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés ; distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes permettant l'exposition des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ; conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.
- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.
- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation, de mesure d'empoussièrement au sol et d'examen visuel.



Contenu de la formation ÉLECTRICITÉ

- Les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement.
- Les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels.
- La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations.
- Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic.
- Les modèles de rapport de diagnostic des installations électriques selon l'arrêté qui clarifie les interactions entre réglementation et normalisation.
- Étude de la norme + Contrôle de fin de stage



Contenu de la formation GAZ

- Le corpus réglementaire et normatif en vigueur encadrant la réalisation d'une installation intérieure de gaz - L'alimentation en gaz des appareils à gaz - Le contrôle du fonctionnement des appareils - Les caractéristiques des gaz
- Les spécificités des installations alimentées en gaz de pétrole liquéfié - Les chauffe-eau non raccordés - Les conduits de raccordement - Les terminologies et définitions
- Les essais d'étanchéité apparente d'une installation de gaz - L'évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés - Le contrôle du débouché des appareils à circuit étanche - La ventilation des locaux - La ventilation mécanique contrôlée gaz
- Les organes de coupure de l'alimentation en gaz - Les robinets de commande des appareils à gaz - Les tuyauteries fixes d'alimentation en gaz - Les types d'anomalies sur une installation intérieure de gaz - Les suites données à la découverte d'une anomalie sur une installation intérieure de gaz.



Contenu de la formation DPE SANS MENTION

- **1. Les généralités sur le bâtiment :**

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ;
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

- **2. La thermique du bâtiment :**

- La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments ;
- Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés, la puissance, les énergies primaire et secondaire, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre ;
- Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement ;
- Les principes des calculs de déperditions par les parois par renouvellement d'air ;
- Les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarios conventionnels ;
- Les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.

- **3. L'enveloppe du bâtiment :**

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ;
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

- **4. Les systèmes :**

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie ;
- Les principaux équipements de ventilation : simple et double flux ;
- Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur ;
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- Les technologies innovantes ;
- Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;
- La mise en place d'énergies renouvelables ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

- **5. Les textes réglementaires :**

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
- Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ;
- La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus. »



Contenu de la formation TERMITES

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois.
- La biologie des termites présents en métropole, si la personne exerce en métropole uniquement.
- La biologie des termites présents outre-mer, si la personne exerce outre-mer.
- Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment.
- Les textes réglementaires sur le sujet.
- Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction.
- Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives.
- Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission. + QCM et Exercices.



Contenu de la formation AMIANTE SANS MENTION

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- Le matériau amiante, et notamment ses propriétés physico-chimiques.
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante.
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction.
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants.
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation et de mesure d'empoussièrement dans l'air et d'examen visuel.
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public, les immeubles collectifs d'habitation et les immeubles de grandes hauteurs.
- Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.
- Les modalités de réalisation et le contenu attendu du rapport du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique. + Contrôle de fin de stage + Mise en situation



Contenu de la formation BÂTIMENTS ET CARREZ

- 1) Conception
- 2) Rénovation
- 3) Présentation des études préparatoires

1) Analyse et mode d'emploi :

- La loi
- Les textes d'application

2) Calcul des superficies :

- Partie privative
- Surface habitable

3) Méthodologie et matériels de mesures



**HABILITATION BE MESURAGE
ET VÉRIFICATION**

Futur **salarié** : **obligatoire**

Futur **indépendant** :
fortement conseillé

2 jours =
14 heures

**PERSONNE COMPÉTENTE EN
RADIOPROTECTION - PCR
INITIAL**

Futur **indépendant** :
obligatoire pour le
diagnostic plomb

4 jours =
28 heures

**OPTIONS
CONSEILLÉES**

**PRÉVENTION RISQUES
AMIANTE SS4
OPÉRATEUR DE CHANTIER**

Futur **salarié** : **obligatoire**

2 jours =
14 heures présentiel

**PRÉVENTION RISQUES
AMIANTE SS4
ENCADRANT TECHNIQUE
ET/OU DE CHANTIER**

Futur **indépendant** :
obligatoire

5 jours =
28 heures FOAD
7 heures présentiel



atteste que

CFDI

- 21 CHE DE CITON 33360 LATRESNE France métropolitaine
Numéro de Déclaration d'Activité : 75331380133

est certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des CPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

CERTIFICAT B04585

Valide du 10/06/2022 au 09/06/2025 - Première émission le 10/06/2022

Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



François GALINOU
Président

123 rue Jules Guesde - 92300 Levallois-Perret France

CERTIFICAT

N°OF DTI/017
OF DTI

GLOBAL Certification® atteste que le système qualité de l'entreprise :

CFDI

**21 Chemin de Citon
33360 LATRESNE**

N° de SIRET : 898 735 287 00010

N° d'enregistrement de l'organisme de formation : 75 33 13801 33

A été jugé conforme au regard des textes suivants :

- L'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification
- Le PQR OF DTI en vigueur et l'Annexe 1 du PQR OF DTI de GLOBAL Certification®.

Pour les domaines de formation suivants :

Types de formations	Amiante avec mention	Amiante sans mention	Electricité	Energie avec mention	Energie sans mention	Gaz	Plomb avec mention	Plomb sans mention	Termites
FIP	X	X	X	X	N	X		X	X
FCP	X	X	X	X	N	X		X	X
FID	X	X	X	X	N	X		X	X
FCD	X	X	X	X	N	X		X	X
FIM	X	X	X	X	N	X		X	X
FCM	X	X	X	X	N	X		X	X

FIP : Formation Initiale Présentielle ; FCP : Formation Continue Présentielle ; FID : Formation Initiale Distancielle ; FCD : Formation Continue Distancielle ; FIM : Formation Initiale Mixte ; FCM : Formation Continue Mixte

*O-M : Outre-Mer (O : Oui – N : Non)



Emis le : 24/04/2023
Date de prise d'effet : 24/04/2023
Valable jusqu'au : 23/04/2028

Pour GLOBAL Certification®

Le Président, Elvire THOBOIS

GLOBAL
CERTIFICATION®